

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-597

Règlement décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Georges par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de la rue Georges ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de Chasseur de Neige S.E.N.C. » ont été retenus pour une somme de 4 024,13 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par le conseiller monsieur André Cliche lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal que le Règlement 2020-597 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Georges par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Pour la période du 15 octobre 2021 au 1^{er} mai 2022, la Municipalité prendra à sa charge l'entretien hivernal de la rue Georges. Les travaux suivants seront effectués :

**L'entretien hivernal pour un montant maximal de
4 042,02 \$ taxes, frais de gestion et d'administration inclus.**

ARTICLE 3

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal de la rue Georges, une tarification sera imposée en même temps que les taxes foncières générales 2022;

Advenant que l'entrepreneur abandonne son contrat, la Municipalité n'aura aucune obligation envers les citoyens outre celle de les rembourser pour le paiement ou la partie de paiement non utilisé.

ARTICLE 4

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal de la rue Georges, une tarification 224,56 \$ sera imposée à chacun des dix-huit (18) propriétaires de maison et/ou chalet. La liste desdits propriétaires est annexée au présent règlement et en fait partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 5

La tarification qui sera imposée sera payable par le ou les propriétaires d'immeuble bénéficiant des travaux de l'avis du conseil au même titre que les autres taxes.

ARTICLE 6

Cette tarification sera payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due.

ARTICLE 7

Un intérêt et une pénalité aux taux fixés par le règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour services municipaux pour l'exercice financier de l'année où s'applique la tarification seront ajoutés sur tous les soldes impayés.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Danielle Desjardins
Mairesse

Marie-France Matteau
Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Avis de motion, présentation et adoption : **Le 6 octobre 2021**
Adoption du règlement le : **Le 19-novembre 2021**
Affichage entrée en vigueur : **Le 26 novembre 2021**

Annexe au règlement # 2021-597		
Résidents sur la rue Georges		
Matricule	Propriétaire	Adresse mun.
2976-86-8897	Micheline Legros	1750 rue Georges
2976-86-6590	Martin Coté	1752 rue Georges
2976-76-9561	Jacques Coté	1768 rue Georges
2976-76-4040	Michelle Coté	1772 rue Georges
2976-66-8524	Kevin Flynn	1782 rue Georges
2976-66-4717	Luc Lachaine	1790 rue Georges
2976-66-2316	Jean-Come Renaud	1800 rue Georges
2976-56-9806	Sharon Moore	1804 rue Georges
2976-55-6898	Linda Robertson	1806 rue Georges
2976-44-2150	Richard Wragg	1808 rue Georges
2976-55-3197	Stephen Laughren	1810 rue Georges
2976-55-1598	Les Entreprises Aldrum inc.	1812 rue Georges
2976-46-8801	Sylvio Larocque	1814-1816 rue Georges
2976-46-5511	Richard Wragg	1820 rue Georges
2976-45-2554	Émilie Tremblay-Wragg	1823 rue Georges
2976-46-3028	Eric B. Mofford	1824 rue Georges
2976-36-8321	Derek Braney	1827 rue Georges
2976-96-3262	Dannet Jerome Alain	1742 rue Georges
2976-86-8897	Micheline Legros	1750 rue Georges
2976-86-6590	Martin Coté	1752 rue Georges
2976-76-9561	Jacques Coté	1768 rue Georges
2976-76-4040	Michelle Coté	1772 rue Georges
2976-66-8524	Kevin Flynn	1782 rue Georges
2976-66-4717	Luc Lachaine	1790 rue Georges
2976-66-2316	Jean-Come Renaud	1800 rue Georges
2976-56-9806	Sharon Moore	1804 rue Georges

2976-55-6898	Linda Robertson Robert Chapleau	1806, rue Georges
2976-44-2150	Richard Wragg Sylvie Tremblay	1808, rue Georges
2976-55-3197	Stephen Laughren Jo-Ane Laurin	1810, rue Georges
2976-55-1598	Les Entreprises Aldrum inc. A/SJean-Pierre Beauchemin	1812, rue Georges
2976-46-8801	Sylvio Larocque	1814-1816, rue Georges
2976-46-5511	Sylvie Tremblay Richard Wragg	1820, rue Georges
2976-45-2554	Émilie Tremblay Wragg Marc-André Proulx	1823, rue Georges
2976-46-3028	Eric Mofford Catherine Mc Meekin	1824, rue Georges
2976-36-8321	Derek Braney	1827, rue Georges
2976-96-3262	Jérôme Alain Dannet	1742, rue Georges